Loi n. 1.428 du 04/07/2016 portant approbation de ratification de l'avenant n° 6 à la Convention du 28 février 1952 entre la Principauté de Monaco et la France sur la sécurité sociale, signé le 18 mars 2014

(Journal de Monaco du 15 juillet 2016) .

Article unique .- Est approuvée, en application du chiffre 2 du deuxième alinéa de l'article 14 de la Constitution, la ratification de l' avenant n° 6 à la Convention du 28 février 1952 entre la Principauté de Monaco et la France sur la sécurité sociale, signé le 18 mars 2014.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

www.legimonaco.mc - Mentions Légales - Nous contacter - Tous droits reservés Monaco 2015
Contenu du site à jour au Journal de Monaco en date du 20 mai 2022